



DIRECTION DE LA POLICE LOCALE ET DE LA MOBILITÉ

Grand-Rue 37
CH-1700 Fribourg
Tél. 026 351 74 04
Fax 026 351 74 09
www.ville-fribourg.ch
police@ville-fr.ch
mobilite@ville-fr.ch

REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION – PLACE DU PERTUIS

Séance du 3 août 2021 – Grand-Rue 37 – 1700 Fribourg

Présents :

Ville de Fribourg :

Mme Andrea Burgener Woeffray – Conseillère communale
M. Pierre-Olivier Nobs – Conseiller communal
M. Jean-Charles Bossens – Chef de service
M. Patrick Fracheboud
M. Julien Thirion – Chef de projet

Association de la rue de la Grand-Fontaine :

Mme Olga Darazs
M. Gérard Schmutz
M. Antonio Cascione

Association pour la défense des intérêts du quartier de la Neuveville :

David Ruffieux

Association des intérêts des commerçants et artisans de la Basse-Ville (AICAB)

Mme Eva Heimgärtner
M. Pascal Aebischer
M. Martino Toscanelli

M. **Nobs** ouvre la séance, explique le contexte et fait un tour de table.

Mme **Burgener Woeffray** rappelle les procédures en cours du projet de requalification de la place du Pertuis et l'étude d'assainissement au bruit.

M. **Bossens** commente une présentation, expose la problématique et présente la proposition.

Discussion

Après différentes questions de compréhension lors de la présentation, les réactions suivantes sont à noter.

L'**Association de la rue de Grand-Fontaine** remercie la Ville pour la proposition qui répond à leurs attentes en terme de limitation du trafic en transit et de réduction des nuisances sonores. Pour eux, la mesure de réglementation de la circulation est complémentaire du projet de requalification de l'espace public de la place du Pertuis. Les conditions semblent réunies pour pouvoir écrire un courrier de retrait de leur opposition au projet de requalification de la place.

L'**AICAB** semble s'accommoder de cette proposition qui n'entrave pas trop l'accessibilité générale au quartier et se limite à combattre le trafic en transit entre la Route-Neuve et la rue de la Grand-Fontaine. Elle évoque le risque qu'une partie des automobilistes « contourne » la mesure en allant rebrousser chemin à la rue de la Neuveville et demande que des contrôles soient effectués et d'éventuelles mesures prises en cas de pratique avérée de cette manoeuvre. Elle craint également que le changement des règles d'accès aux places de parc situées à la rue de la Grand-Fontaine génère un trafic supplémentaire. L'AICAB demande à l'Association de la rue de la Grand-Fontaine de renoncer à d'autres mesures supplémentaires ultérieures à la mise en place de ces restrictions de circulation.

L'**Association pour la défense des intérêts du quartier de la Neuveville** soutient aussi cette mesure proportionnée et rappelle que la rue de la Neuveville fera aussi l'objet d'un complément de réaménagement qui devrait dissuader les tentatives de rebroussement.

La **Ville** rappelle que des mesures d'aménagement sont également prévues à la rue de la Neuveville et qu'elle effectuera des contrôles de l'efficacité de la mesure et de ses éventuelles conséquences négatives comme le rebroussement à la rue de la Neuveville (monitoring).

Calendrier

Compte tenu de ce qui précède, soit le bon accueil d'une manière générale par l'ensemble des acteurs et dans le but de faciliter l'aboutissement tant du projet de requalification de la place du Pertuis que de l'étude d'assainissement au bruit, les représentants de la Ville se tiennent prêts à requérir du Conseil communal une décision de réglementation du trafic à la place du Pertuis conforme à la mesure présentée. Un rapport sera rédigé pour le début septembre 2021. La publication se fera dans la foulée avec un délai de recours de 30 jours.

Il est pris note de l'annonce de l'Association de la rue de la Grand-Fontaine de faire parvenir une lettre au Conseil communal par laquelle elle déclare retirer son opposition au projet de requalification moyennant la décision susmentionnée du Conseil communal.

LE CHEF DE SERVICE



Jean-Charles Bossens